



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

AIWE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SEMOIS-CHIERS
 Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN **Elio Di Rupo**

Feuille n° 19/43 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)
 de 2.000 EH et plus (Ia) : habitat ou hupp. communautaire, aménagement office, loisir, activité indus. ou artisanale
 de moins de 2.000 EH (Ib) : habitat ou hupp. communautaire, aménagement office, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II) : habitat ou hupp. communautaire, aménagement office, loisir, activité indus. ou artisanale
Assainissement autonome communal (Iib) :
Assainissement transitoire (III) : habitat ou hupp. communautaire, aménagement office, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (7) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage
 Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover, Fond ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées
Station d'épuration
 Station publique, Station à statut particulier (privée, à déclasser)

Autres problématiques
Déménagement - Exhaure
 Station de pompage
Bassin d'orage
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)
 Captage public, Zones de protection de captage arrêtées (Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)), **Eaux de surface** (Mise à jour : 01/06/2002) : Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours v016

SOURCE DGATLP
Plan de secteur (Mise à jour : 20/10/2004)
 Les zones qui n'appartiennent pas à un régime d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.
Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 0394
 Origine des données cartographiques : MIV-DGRNE - MIV-DGATLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000
Limite naturelle
 Sous-bassin hydrographique

